

J'aimerais, au nom de ma délégation, féliciter le professeur Ridruejo pour le rapport équilibré, factuel et analytique qu'il a rédigé sur la situation au Salvador et qui est reproduit dans le document A/39/636. Mon gouvernement est heureux de constater que, de l'avis du représentant spécial, le gouvernement du Salvador se soucie sincèrement de faire respecter les droits de l'homme dans le pays. Nous encourageons particulièrement ce gouvernement à enquêter sur les abus déjà signalés, à procéder à une réforme du système judiciaire et à poursuivre sa réforme sociale et économique, ainsi qu'il s'est engagé à le faire. À notre avis, il s'agit là de conditions essentielles pour améliorer la situation en ce qui concerne les droits de l'homme au Salvador.

Toutefois, en dépit des progrès accomplis ces derniers mois, nous restons préoccupés par le fait que, comme l'a fait remarquer le rapporteur spécial, il subsiste un écart entre les intentions du gouvernement et son aptitude à obtenir des résultats. Le nombre de morts violentes résultant de violations des droits de l'homme a certes diminué; il demeure cependant particulièrement alarmant. Plusieurs de ces cas sont directement liés à la violence perpétrée par les forces armées et les guérilleros au cours de cette guerre civile. C'est pourquoi mon gouvernement se félicite du franc dialogue amorcé entre les hautes instances du gouvernement du Salvador et des maquis. Nous les encourageons vivement à prendre d'autres mesures positives, non seulement afin de réduire l'intensité du conflit, mais aussi afin d'y mettre un terme et de permettre ainsi au peuple du Salvador de vivre en paix et de participer de façon productive au développement de son pays.

Le rapport sur les droits de l'homme au Guatemala reproduit dans le document A/39/635, brosse un tableau bien peu encourageant de la situation. Bien qu'il s'agisse en grande partie d'une série d'observations sur des sujets particuliers, ainsi que le signale le rapporteur spécial, le lecteur ne peut s'empêcher de conclure que la gravité des violations des droits à la liberté de mouvement et à la liberté personnelle, notamment en ce qui concerne les populations autochtones, est indéniable.

Nous sommes heureux que le gouvernement du Guatemala ait accordé l'amnistie à toutes les personnes condamnées par les tribunaux spéciaux, à présent abolis. Nous sommes également satisfaits à l'idée qu'il ait fourni au rapporteur spécial une liste contenant les noms de nombreuses personnes jugées par ces tribunaux et précisant quel avait été leur sort. Nous encourageons le gouvernement à publier cette liste.

En revanche, nous ignorons encore ce qu'il est advenu d'autres personnes disparues qui ont été illégalement détenues par la police. C'est pourquoi le Canada accueille avec satisfaction la tenue de consultations entre le gouvernement du Guatemala et le Grupo de Apoyo Mutuo qui représente les familles des disparus. Nous encourageons le gouvernement du Guatemala à respecter l'engagement qu'il a pris de fournir son appui à ce groupe qui consacre ses efforts à la recherche des personnes disparues.

Le fait que des personnes continuent à disparaître préoccupe grandement mon gouvernement. Le rapporteur spécial fait remarquer que quatre groupes sont responsables de ces disparitions — les forces de sécurité, les guérilleros, les criminels et des organisations formées de policiers et de militaires agissant lorsqu'ils ne sont pas de service, ainsi que de groupes politiques de droite. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre ses efforts afin d'empêcher les anarchistes de perpétrer de tels actes, et nous sommes heureux qu'il ait, par sa collaboration avec le rapporteur spécial, contribué à faire la lumière